



Communiqué de L'Union Départementale Solidaires du 14 décembre 2019

Tous dehors ce mardi 17 décembre

Le 1^{er} ministre est intervenu ce mercredi 11 décembre et, d'une façon provocante, a confirmé toutes les mesures déjà annoncées, à commencer par la fin de tous les régimes de retraite. Au-delà des décalages d'application dans le temps, la mise en oeuvre se ferait au 1^{er} janvier 2022 pour les nouveaux entrants sur le marché du travail. Et le 1^{er} ministre a précisé : « à cette date, la réforme sera alors irréversible ».

Les annonces du 1^{er} ministre impliquent entre autres :

- Un recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans, et pire après, en fonction de l'espérance de vie (65,4 ans pour la génération 1980 et 66 ans pour celle née en 1990).*
- Alors qu'un salarié du privé au Smic pendant toute sa carrière perçoit déjà plus de 1 000 € avec sa complémentaire, où est le progrès annoncé des 1 000 € pour tous pour une carrière complète ?*
- La baisse du niveau des pensions et la réduction des prestations, puisque le système universel par points est fondé sur le maintien de la part des dépenses des retraites à 14% du PIB au mieux.*
- La fin de la gestion paritaire par les assurés sociaux des régimes de retraite, les organisations syndicales n'ayant plus, comme seule prérogative, que de fixer la valeur du point dans l'objectif d'équilibrer les comptes sous le contrôle du parlement. Bref le 1^{er} ministre demande aux organisations syndicales de faire le sale boulot de gestion de la pénurie.*
- De vagues références à des mesures de départ anticipé pour les carrières longues, la fin de la catégorie « active » permettant aujourd'hui à 40 % des hospitaliers à titre d'exemple de partir à la retraite 5 ans avant l'âge légal (remplacée par une bonification maximale de 2 ans pour certains agents).*
- une réduction des droits à pension pour les femmes à qui on substitue aux 8 trimestres par enfant (dans le privé), un bonus de 5% (perte de 9,09% pour une mère d'un enfant et de 17,21% pour une mère de deux enfants).*
- La fin des pensions de réversion pour tous les divorcés.*
- La mise en place d'un système qui ne combat pas la précarité, mais l'entérine comme situation normale.*

La mise en place d'un age pivot :

Elle n'abandonne donc pas le principe de l'âge pivot qui marque un recul de fait de l'âge de départ à la retraite à taux plein. Une décote de 5 % par an serait infligée à ceux qui partiraient entre 62 et 64 ans.

Ce point constituait une ligne rouge à ne pas dépasser pour l'ensemble des organisations syndicales. Son maintien crée l'unanimité du monde syndical contre ce projet, même chez les plus modérés.

Cet age pivot se mettra progressivement en place à compter du 01/01/2022, à raison de 4 mois par an.

Pour avoir une retraite pleine à partir de 2022 il faudra avoir atteint l'age pivot selon les données suivantes :

Année de départ	Age pivot
2022	62 ans et 4 mois
2023	62 ans et 8 mois
2024	63 ans
2025	63 ans et 4 mois
2026	63 ans et 8 mois
2027	64 ans

Conséquences :

- Ceux qui pensaient après 2022 allonger au delà des 62 ans pour se faire une surcote en seront privés du fait de la mise en place de l'age pivot.
- Ceux qui pensait pouvoir partir avec une retraite pleine à 62 ans avant 2027 se trompent, ils seront frappés d'une décote...

Que les choses soient bien claires :

- **L'âge pivot s'appliquera à tous les salariés nés après 1959 !**
- Le report de la mise en place de la réforme jusqu'à la génération 1975 au lieu de 1963 ne modifie pas en tant que tel le fond du nouveau système. **Dire que les générations nées avant 1975 ne seront pas touchées par la réforme, comme l'affirme le premier ministre, est un mensonge car ces générations seront touchées de toute façon par l'âge pivot.**

La remise en cause de la période retenue pour le calcul des droits :

Aujourd'hui :

Dans le privé, la retraite est calculée sur les 25 meilleures années excluant ainsi les années où le retraité a pu connaître une période de chômage.

Dans le public, le calcul des pension est réalisé sur les 6 derniers mois sans prise en compte des primes.

Après la réforme :

Dans le privé, la retraite sera calculée sur l'ensemble de la carrière dont les années les moins favorables en terme de salaire, y compris les années blanches de chômage.

Dans le public, la pension sera calculée sur la carrière entière en intégrant les primes.

Aucune simulation n'est à ce jour disponible, cependant on peut penser que l'intégration des primes impliquera l'application des retenus et inéluctablement une baisse de la rémunération qui viendra compléter la baisse de la pension ...

Inquiétude ce jour car aucune information n'est donnée sur la date de modification effective des modes de détermination des retraites, 2022, 2027...à partir de la génération 1975...

la mise en place d'un système à point :

Le système à point ne devrait s'appliquer qu'à compter de la génération née en 1975 et ce progressivement, cohabitation de l'ancien et du nouveau régime.

A ce titre aucune information précise n'a été donné sur les modalités de liquidation dans le cadre d'un calcul mixte. Le premier ministre a annoncé la mise en place d'une règle d'or qui fera que la valeur du point net pourra pas baisser (elle pourra donc être gelée comme notre point d'indice). Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. Le haut commissaire aux retraites Jean Paul Delevoye a indiqué que 10 euros cotisés rapporteront 0,55 euros pour la retraite mais son rapport précise que le rendement définitif ne pourra être acté qu'en 2024 en fonction des hypothèses économiques qui prévaudront. Il ne garantit pas non plus que la valeur d'achat du point (10 euros) n'augmentera pas.

Une pension minimale de 1 000 euros serait garantie...pour une carrière complète au SMIC. A noter qu'une telle carrière aujourd'hui génère une pension de 970 euros.

Qui peut vivre aujourd'hui avec 1 000 € ? Et demain...

Nos dirigeants, gavés de dispositifs de retraites bien à leur avantage et les éditorialistes qui leurs servent la soupe sur BFM TV et autres CNEWS n'ont pas ce genre de problématique...

Rappelez vous :

« *Le système par point en réalité permet une seule chose, qu'aucun homme politique n'avoue, c'est de baisser chaque année, le montant, la valeur du point et donc de baisser le niveau des pensions.* » François Fillon le 09 mars 2016 à la Fondation Concorde, il était en campagne électorale pour la présidentielle de 2017.

La réforme de notre système de retraite est principalement destiné à le vendre à des intérêts privés. Qui parmi nous aura les moyens de cotiser à une retraite par capitalisation ? Un agent à 1 600 € par mois ?

C'est pourquoi nous continuerons d'exiger :

- L'abandon du projet de retraite par points et l'amélioration du système actuel par de nouveaux financements ;
- L'application à Mayotte des conventions collectives nationales, l'application du taux et du plafond de la sécurité sociale de droit commun, pour une retraite digne ;
- La revalorisation de la carrière des anciens agents de la CDM en reprenant en compte leur ancienneté générale de services (AGS) ;
- Le maintien de la bonification outremer ;
- Le maintien et l'application à toutes et tous de l'Indemnité Temporaire de Retraite.
-

Alors encore une fois :

**Pour le retrait total du projet de réforme des retraites et pour que
soit pris en compte nos revendications !**

**TOUS ET TOUTES EN GREVE LE MARDI 17 DECEMBRE 2019
ET EN MANIFESTATION OU EN RASSEMBLEMENT**

**RASSEMBLEMENT 10h DEVANT LA GRANDE POSTE DE
MAMOUDZOU**

**Mardi 17 décembre
Soyons tous debouts
Soyons tous dehors
Mardi sortons**